Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 13 (1905)
Heft: 4

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

⁂ Les membres de la **Société d'histoire de la Suisse romande** se sont réunis à Lausanne, dans l'auditoire de l'Ecole Vinet, mercredi 15 mars, sous la présidence de M. VAN MUYDEN, et au nombre d'une quarantaine.

M. Fréderic DUBOIS donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 1904, tenue, elle aussi, à Lausanne, puis MM. Henri Muret, ingénieur, à Morges, et Maurice Trembley, publiciste, à Paris, sont admis, par acclamation, au nombre des membres de la société.

M. Maxime REYMOND ouvre la série des communications par un savant exposé relatif à la « Fondation du monastère de Payerne et du Prieuré de Sainte-Marie de Baulmes ». Payerne doit peut-être son nom au duumvir Paternus, romain d'Avenches, qui aurait possédé un domaine sur les bords de la Broie ; mais ce n'est là qu'une conjecture. L'origine et le développement de Payerne se rattachent essentiellement au nom de l'évêque Marius, saint Maire, qui construisit, sur son propre terrain, une église et un village « templum et villam » ; il mit de la sorte en valeur un domaine jusqu'alors négligé, y installa des serfs et des tenanciers. C'est ainsi que fut créée le 24 juin 587 l'église de Payerne que l'évêque, à la fois propriétaire et chef spirituel, dota d'importantes propriétés.

Le Cartulaire de Lausanne nous apprend que le Chapitre épiscopal reçut, sans doute à la même époque, la dîme sur ces biens sis à Payerne, Corcelles et Dompierre.

Le 1er avril 962 la reine Berthe signe l'acte de fondation de l'Abbaye de Payerne, et donne à l'abbé Mayeul de Cluny son bourg de Payerne, en quoi M. Reymond constate qu'il s'agit d'une restitution opérée par la royale filandière de biens ravis par ses antécesseurs à l'église primitive. A ce don Berthe joint celui des églises de Chiètres, Pully et Prévesins, auxquelles son fils cadet, le duc Rodolphe, ajoutera les domaines de Colmar et Hiltenheim en Alsace.

Le Prieuré de Sainte-Marie de Baulmes, la dîme de Baulmes et l'église Saint-Germain d'Orbe dépendent également de Payerne. Le Cartulaire de Lausanne indique que Félix Chramnelène, duc de Transjurane, et sa femme Ermentrude, construisirent « in loco

balmense » un monastère en l'honneur de la Mère de Dieu, cela vers 627.

Il semble que ce monastère ait bien été fondé à Baulmes, et non pas à Romainmôtier, comme on l'a prétendu en présence d'un texte de la « Vie de l'apôtre Colomban » qui a pour auteur le moine Jonas. M. Reymond estime que le monastère de Baulmes a été avant 985, pour un motif inconnu, rattaché au domaine épiscopal, l'évêque de Lausanne étant également abbé de Baulmes.

M. Reymond examine également les conclusions qu'a jadis tirées M. Fréderic de Gingins de l'existence de la Baumette de Saint-Didier, fondation religieuse sise sur la Venoge, non loin de St-Loup.

M. du Plessis se demande si l'église de Baulmes jadis située sur le mont Saint-André, plus tard appelée église Saint-Michel, n'est pas de fondation antérieure au christianisme.

M. Victor van Berchem qui a, antérieurement, étudié les origines de Payerne, relève le fait indiscutable de la dispersion des archives pouvant élucider le problème obscur de la fondation de Payerne ; ces archives peuvent se diviser en trois groupes :

1° les documents rodolphiens relatifs à la dynastie de Bourgogne ;

2° les documents impériaux ayant trait aux domaines alsaciens de l'Abbaye de Payerne ;

3° les Bulles pontificales qui énumèrent, sous forme d'inventaires, tous les biens de l'Abbaye, au point de vue de leur valeur économique.

Outre leur dispersion, les archives existantes sont, pour l'historien scrupuleux, fréquemment sujet à caution, car leur authenticité est douteuse.

De ce nombre deux pièces présentent un caractère discutable, savoir le « Testament de la reine Berthe » et le « Diplôme du roi Conrad » ; le premier est un document fabriqué de toutes pièces aux XIIe et XIIIe siècles, puisqu'il se présente comme la transcription mot à mot de l'acte de fondation de l'Abbaye de Cluny, par Guillaume d'Aquitaine.

On ne peut donc l'utiliser pour affirmer que tels ou tels biens aient été donnés par la reine Berthe à l'Abbaye de Payerne.

Pour M. van Berchem, Berthe fonda Payerne, aux environs de 961, sous une forme assez modeste ; après sa mort, dont on ignore du reste la date exacte, son fils Conrad et sa fille, la future impératrice Adélaïde, complétèrent cette fondation qui fut remise, avant 973, à l'abbé Mayolus de Cluny. Il en résulterait que

Payerne doit plus de reconnaissance à Adélaïde elle-même qu'à la reine Berthe, et, à cet égard, nous autres profanes, avons à rectifier notre jugement, à renoncer au charme des traditions et à nous rendre à l'évidence en présence des constatations de la « diplomatique », soit l'examen critique des chartes authentiques.

Ainsi tend à disparaître la douce figure de Berthe, la bienfaisante fileuse.

La savoureuse communication de M. Daniel JORDAN nous a fait quitter le domaine de la haute érudition médiévale, et nous a vivement divertis ; dans la bibliothèque de M. de Saint-Georges, à Changins, M. Jordan a trouvé un petit volume du XVIIIe siècle, description en vers pompeux et enthousiastes des fêtes anniversaires de la Réformation à Berne, en 1728.

Joseph Luciani, régent de première du Collège de Nyon, y narre au long et au large le spectacle d'un gigantesque feu d'artifice tiré en l'honneur de la commémoration de la Réforme : girandoles, caissons, ballons d'artifices, roues de feu, décharges de canons, etc., tonnent, détonent et pétaradent à l'envi. Luciani ne se tient plus d'enthousiasme ; il exulte ; sa verve se traduit en alexandrins boiteux, à la louange de Leurs Excellences, organisatrices d'un si beau spectacle ; notre régent, ému aux larmes, conclut par ce vœu pie à l'adresse de ses seigneurs et maîtres :

« Que le ciel vous comblant de ses « rares » bienfaits
» Rende à toujours aussi vos armes triomphantes !... »

Mais Luciani avait eu tort d'aller festoyer à Berne ; il était en effet mal coté dans le corps enseignant de sa ville, puisque les « Manuaux de Nyon » rapportent qu'il fut l'objet de plaintes ; ses élèves se conduisaient mal, ils oubliaient la civilité « envers un chacun ». Luciani fut l'objet de sévères remontrances et fut sévèrement censuré, le pauvre homme !

M. HEATON, le céramiste et peintre-verrier de Neuchâtel, a noté, au cours de ses promenades artistiques en Suisse et en Alsace, les millésimes que l'on remarque sur les portes des maisons, les bassins des fontaines, les pierres tombales. Ces dates dénotent un art délicat dans le soin avec lequel l'artisan les grave, dans le bois et la pierre, aux XIVe et XVe siècles ; il sait donner de la grâce aux contours des chiffres ; il les orne d'enjolivures ; les outils qu'il utilise pour graver sont des objets charmants auxquels l'ouvrier est attaché par un vrai amour. Sans s'en douter, sans doute, il fait de l'archéologie pratique et artistique ; son esprit inventif donne une forme gracieuse aux millésimes qu'il trace, preuve en soient ces caractères charmants

que M. Heaton reproduit à la planche noire. Mais viennent les temps modernes, les fabriques ; l'ouvrier est pressé, il n'est plus guidé par sa fantaisie ; il travaille au compas et à la règle : il a perdu la tradition de maître Christian Salchli qui, sur le pont d'Aarberg, dessinait la date de 1568 en caractères admirables.

Et M. Heaton, en fidèle disciple de Ruskin, nous conjure de revenir à l'imitation de la nature, inspiratrice du beau, et susceptible de donner des formes harmonieuses aux créations, même les plus vulgaires, de l'industrie moderne : « Tendons tous à ce but ! » s'écrie-t-il.

Pour terminer la séance, M. William Robert présente à la société deux lettres du Directoire exécutif adressées au citoyen Robert, commissaire du gouvernement. L'une de ces lettres a un intérêt philatélique : c'est un timbre humide, à l'encre rouge, avec la date du 8 octobre 1799 ; cette inscription postale, inconnue sur d'autres documents de la même époque, semble être une innovation ignorée jusqu'alors.

M. Robert observe qu'elle n'est pas mentionnée dans l'ouvrage spécial de MM. Mirabaud et de Reuterskiöld relatif aux timbres-poste ; il était donc intéressant de la signaler.

M. B.

*** Dans un des derniers fascicules du **Dictionnaire géographique de la Suisse** qui viennent de paraître, le clou de la publication est naturellement l'article sur Neuchâtel-canton auquel l'article sur Neuchâtel-ville ne le cède en rien. La partie géologique et orographique est due, cela va sans dire, à la plume autorisée de M. le Dr Hans Schardt, professeur. La partie météorologique à M. le Dr Billwiller, professeur. La flore à M. le prof. F. Tripet. L'agriculture à M. F. Porchat. M. Pillichody y parle des forêts, M. Paul Godet de la faune, M. Quartier-la-Tente de la population, du caractère et des mœurs, M. Jean Grellet de l'histoire du canton De M. Jean Grellet également l'article sur Neuchâtel-ville, des plus intéressants.

D'excellentes cartes, politiques, agricoles, industrielles complètent ces exposés rédigés avec beaucoup de soin et de clarté.